



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Motifs de la décision d'instaurer des dates d'ouverture et des conditions d'exercice de la pêche dans le département de l'Ariège

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES

Unité eau

Dossier suivi par : Claudine GOUZY

Tél : 05.61.02.15.82

courriel : claudine.gouzy@ariege.gouv.fr

(La synthèse de la consultation du public est disponible
sur le site www.ariege.gouv.fr jusqu'au 19 mars 2020

Motifs de la décision d'instaurer des dates d'ouverture et des conditions d'exercice de la pêche dans le département de l'Ariège

(La synthèse de la consultation du public est disponible sur le site www.ariege.gouv.fr jusqu'au 19 mars
2020

Considérant qu'en application des dispositions du titre III du livre IV du code de l'environnement – pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles, le préfet fixe chaque année les conditions d'ouverture et d'exercice de la pêche dans le département.

Considérant l'avis favorable de la fédération de l'Ariège pour la pêche et la protection du milieu aquatique et de la direction régionale de l'agence Française pour la biodiversité.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée lors de la consultation du public organisée du 28 novembre 2019 au 19 décembre 2019.

S'agissant d'un acte réglementaire visant à instaurer des dates d'ouverture et des conditions d'exercice de la pêche dans le département pour l'ouverture 2020, le projet d'arrêté soumis à la consultation n'a pas à être modifié.

Foix, le 20 décembre 2019

Le responsable de l'Unité eau,

signé
Jean Paul RIERA

Siège :
10 rue des Salenques
BP 10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,
Connaissance et animation territoriale, Sécurité routière.
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariege.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 /11 h 15 - 14 h 00 /16 h 00

Site internet : www.ariege.gouv.fr